

## Moins de défaillances en cultures, mais davantage en élevage pour ce début 2019

© 12/04/2019 | 👤 Arnaud Carpon • 📰 Terre-net Média

Le bilan trimestriel des défaillances d'entreprises pour les trois premiers mois de l'année 2019 est contrasté dans le secteur agricole : le nombre de redressements judiciaires est en hausse dans le secteur de l'élevage, mais en baisse dans le secteur des cultures.



Le bilan trimestriel des défaillances d'entreprises agricoles est contrasté pour les trois premiers mois de l'année 2019. (©Pixabay)

Le cabinet Altarea a publié le bilan des **défaillances et sauvegardes d'entreprises** pour le 1er trimestre 2019. Globalement, le nombre de procédures collectives – 339 sauvegardes, redressements et liquidations enregistrés – est stable par rapport au 1er trimestre 2018, **liquidations judiciaires** est en légère baisse par rapport au 1er trimestre 2018 (337 procédures enregistrées).

Mais cette stabilité des **défaillances d'entreprises agricoles** cache un contraste entre filières : le nombre de redressements judiciaires a sensiblement diminué dans le secteur des cultures (64 redressements au 1er trimestre 2019 contre 81 au 1er trimestre 2018). La tendance est inverse dans le secteur de l'élevage : le nombre de redressements est passé de 61 en 2018 à 92 en 2019.

Défaillances d'entreprises agricoles, par trimestre  
Infogram

Dans le secteur agricole, l'année 2018 s'est soldée par une baisse sensible des procédures collectives. Fin décembre 2018, 571 procédures avaient été enregistrées dans le secteur des cultures, contre 584 l'année précédente. En élevage, le nombre de procédures avait baissé de 15,7 %, passant de 725 en 2017 à 611 en 2018.

Malgré des chiffres plutôt encourageants, les agriculteurs jugent plus négativement le bilan de l'année 2018. Ainsi, **pour un quart des agriculteurs, la santé financière de l'exploitation se serait « fortement dégradée » ces douze derniers mois.**